

ARRETE DE DEVIATION (déviation travaux : maîtrise d'ouvrage départementale)

Route Départementale n° 67

PR 20 + 915 à PR 22 + 745

Communes : MILIZAC-GUIPRONVEL et GUILERS

Lieux-dits « Kerlubridic » et « Ty Colo »

Pétitionnaire : Conseil départemental du Finistère

ATD du Pays de Brest – Centre d'exploitation de Saint-Renan

Dossier n° : Néant

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 86-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-4 et L 3221-5,
- VU** le code de la route et notamment son article R411-21-1,
- VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière,
- VU** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière - Livre I - 8ème partie sur la signalisation temporaire approuvé par arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992,
- VU** le règlement de voirie des routes départementales en date du 10 septembre 1993,
- VU** l'avis de Brest Métropole,
- VU** l'avis de la Région Bretagne – Direction des Transports & des Mobilités,
- VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil départemental portant délégation de signature,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux d'aménagements de sécurité, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1er -

Du mardi 3 avril au vendredi 15 juin 2018 inclus, la circulation sera interdite sur la route départementale n° 67 section comprise entre les PR 20 + 915 et PR 22 + 745 (voir plans joints), lieux-dits « Kerlubridic » à « Ty Cdo », communes de Milizac-Guipronvel et Guilers.

.../...

DéviationTravauxMoDpt / C1

Article 2 -

Pendant cette même période, la circulation sera déviée selon les modalités suivantes (voir section fermée et schéma de principe des déviations en pièce jointe) :

- Dans le sens Gouesnou vers Saint-Renan : déviation depuis giratoire de Beg-Avel par RD n° 3 direction Brest jusqu'au giratoire de Pen ar Valy, VC direction Penfeld, puis RD 5 direction Saint-Renan.
- Dans le sens Saint-Renan vers Gouesnou : déviation depuis giratoire de Ty Colo par RD 5 direction Brest, VC direction Bohars, RD 3 direction Milizac-Guipronvel, puis RD n° 67 direction Gouesnou.

Article 3 -

La signalisation réglementaire adéquate sera mise en place et maintenue par l'Agence Technique Départementale du Pays de Brest.

Article 4 -

- Monsieur le Directeur Routes et Infrastructures de Déplacement du Conseil départemental du Finistère,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Finistère,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P.J. : 2 plans

A SAINT-RENAN, le 13 mars 2018
Pour la Présidente du Conseil
départemental
et par délégation,
Le Responsable du Centre
d'Exploitation de Saint-Renan,



P. CARADEC

P.S. : A titre prévisionnel et hors intempéries ou aléas, l'interruption de circulation devrait être activée du mercredi 3 avril au vendredi 15 juin 2018 inclus.

.../...

Destinataires

- commune de **MILIZAC-GUIPRONVEL** (mairie@milizac-guipronvel.bzh)
- commune de **GUILERS** (ville@mairie-guilers.fr)
- commune de **BOHARS** (communication@mairie-bohars.fr)
- commune de **BREST** (contact@mairie-brest.fr)
- commune de **SAINT-RENAN** (mairie@saint-renan.fr)
- Brest Métropole (contact@brest-metropole.fr)
- SAMU (secretariat.samu29@chu-brest.fr)
- CODIS (grptbrestoperationprevision@sdis29.fr)
- M. le Président de la Fédération Nationale des Transports Routiers (Chantepie) (direction@fntr-bretagne.com)
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Finistère (ggd29@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU (Fax : 02 98 48 10 11)
- Gendarmerie de PLABENNEC
- Gendarmerie de LANNILIS
- Gendarmerie de SAINT-RENAN (cob.saint-renan@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Renan (jean-michel.gelebart@sdis.fr)
- Région Bretagne – Direction des Transports & des Mobilités – Antenne de Quimper (antennedequimper.transports@bretagne.bzh)
- DRID/SGER – Thierry CHARLOT
- RCE
- Secrétariat Antenne Brest-Iroise (classement)